

# HOPITAL NOVO – SITE DE PONTOISE

*CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE DE GROUPES  
ELECTROGENES ET SECURISATION ELECTRIQUE*



## PHASE DCE

### LOT N°06 – PEINTURE ET SOLS

JUIN 2026

| <b>SOMMAIRE</b>                                                      | <b>PAGES</b> |
|----------------------------------------------------------------------|--------------|
| <b>1. GENERALITES.....</b>                                           | <b>1</b>     |
| 1.1. PRESENTATION DU PROJET .....                                    | 1            |
| 1.2. REMISE DES OFFRES .....                                         | 2            |
| 1.2.1. Documents d'appel d'offres - BET .....                        | 2            |
| 1.2.2. Principe de remise des offres .....                           | 3            |
| <b>2. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES .....</b>                             | <b>4</b>     |
| 2.1. CADRE REGLEMENTAIRE .....                                       | 4            |
| 2.2. CONSISTANCE DES TRAVAUX.....                                    | 6            |
| 2.3. REFERENTIELS DES MARQUES.....                                   | 6            |
| 2.4. COORDINATION AVEC LES AUTRES CORPS D'ETAT .....                 | 7            |
| 2.5. CONDITION PREALABLE A L'INTERVENTION .....                      | 7            |
| 2.5.1. Réception des supports .....                                  | 7            |
| 2.5.2. Conditions d'intervention.....                                | 7            |
| 2.5.3. Travaux préparatoires .....                                   | 8            |
| 2.5.4. Epoussetage .....                                             | 8            |
| 2.5.5. Dérouillage .....                                             | 8            |
| 2.5.6. Brossage .....                                                | 8            |
| 2.5.7. Egrenage .....                                                | 9            |
| 2.5.8. Rebouchage .....                                              | 9            |
| 2.5.9. RATISSAGE.....                                                | 9            |
| 2.5.10. ENDUIT NON REPASSE.....                                      | 9            |
| 2.6. TRAVAUX EN SECURITE .....                                       | 9            |
| 2.7. MISE A EXECUTION DES TRAVAUX – ETAT DU CHANTIER.....            | 10           |
| 2.8. TRANSPORT ET STOCKAGE DES MATERIELS ET / OU MATERIAUX .....     | 10           |
| 2.9. FINITION B COURANTE .....                                       | 10           |
| 2.10. GARANTIE .....                                                 | 11           |
| <b>3. DESCRIPTION DES OUVRAGES .....</b>                             | <b>12</b>    |
| 3.1. TRAVAUX DE PEINTURE EXTERIEURE SUR BETON OU ENDUIT CIMENT ..... | 12           |
| 3.2. TRAVAUX DE PEINTURE INTERIEURE.....                             | 12           |
| 3.3. RESINE DE SOL .....                                             | 13           |
| 3.4. NETTOYAGE .....                                                 | 14           |

## 1. GENERALITES

### 1.1. Présentation du projet

Le principal objectif du présent marché concerne principalement la Sécurisation Electrique Haute Tension de l'hôpital de Pontoise. Egalement, le Poste HT/BT BMC sera entièrement renouvelé dans des nouveaux locaux.

Les travaux envisagés portent essentiellement sur :

- La création d'une Centrale Groupe Electrogène de Sécurité de puissance 4x2500 KVA destinée à secourir la boucle Haute Tension.
- Le démantèlement du Poste BMC existant y compris les TGBT, TGS et TGO.
- La dépose et l'évacuation de toutes les alimentations Principales Basse Tension réseaux Normal, Sécurité et Ondulé existantes concernant les bâtiments BMC et Sud.
- La création d'un nouveau Poste BMC y compris les TGBT, TGS et TGO.
- La création des nouveaux ASI 1 heure.
- La création de toutes les alimentations Principales Basse Tension réseaux, Normal, Sécurité et Ondulé existantes concernant les bâtiments BMC et Sud.
- Le remplacement de Tableaux divisionnaires concernant les bâtiments BMC et Sud.
- Le transfert des câbles HT depuis la cellule DM1-A existante du Poste de Livraison vers la nouvelle cellule DM1-A arrivée au nouveau Poste BMC.
- Le transfert des câbles HT depuis la cellule existante du Poste BFE vers la nouvelle cellule DM1-A arrivée au nouveau Poste BMC.
- La création des câbles HT SECOURS depuis la cellule DM1-A de la nouvelle centrale GE1-GE2 vers la nouvelle cellule DM1-A arrivée au nouveau Poste BMC.
- La création des câbles HT SECOURS depuis la cellule DM1-A de la nouvelle centrale GE3-GE4 vers la une cellule DM1-A arrivée existante au Poste Aiguillage.
- Le remplacement de 8 cellules IM par des cellules DM concernant les Postes USN90, Ancien Hôpital, Crèche et BFE.
- Le démantèlement des cellules HT Groupe électrogène GE1
- Le démantèlement des cellules HT Groupe électrogène GE2
- Le démantèlement du Groupe électrogène GE1 yc compris déposes de toutes les canalisations, dégazage fuel et dépose des cuves secondaires et principales.
- Le démantèlement du Groupe électrogène GE2 yc compris déposes de toutes les canalisations, dégazage fuel et dépose des cuves secondaires et principales.
- Le démantèlement des cellules HT du Groupe électrogène GE3
- La reprise la liaison basse tension du GE1 existant en puisage BT capable de réalimenter en ultime secours le nouveau TGBT 2 du nouveau Poste BMC.
- La récupération du GE3 qui servira à secourir le TGBT 1 du bâtiment BMC.
- La création de l'automatisme depuis l'armoire de commande/contrôle de la nouvelle Centrale Groupes Electrogènes de Sécurité « Haute Tension ».
- Les automatismes nécessaires à effectuer des Postes, Livraison, Services Généraux, Aiguillage, USN90, Ancien Hôpital, Crèche, BFE, EFS et nouveau Poste BMC à reprendre dans la nouvelle armoire de commande/contrôle de la nouvelle Centrale Groupes Electrogènes de Sécurité « Haute Tension ».
- La création des câbles sécurité incendie depuis la nouvelle Central Groupe Electrogène de Sécurité vers la centrale SSI du PC de Sécurité.

Ces travaux seront réalisés en plusieurs phases successives, ce phasage est la résultante des impératifs de service de l'hôpital. Les périodes d'interruption de courant devront être programmées et limitées dans le temps, la nuit ou aux horaires fixés par l'hôpital.

Un planning général provisionnel sera annexé au présent dossier, il ne sera donné qu'à titre indicatif. Le phasage des travaux étant conditionné par la confirmation des autorisations d'interventions et de coupures de courant par l'hôpital.

## **1.2. Remise des offres**

### **1.2.1. DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES - BET**

Le Bureau d'Etudes chargé de l'étude du projet est :

**BIM INGENIERIE**  
**21, Avenue Edouard Belin**  
**92500 RUEIL-MALMAISON**

**Le BET a défini les niveaux de prestations et les principes de conception à mettre en œuvre. Ceux-ci devront être développés par les Entreprises, ces dernières ayant à leur charge toutes les notes de calculs nécessaires aux installations, ainsi que la réalisation des plans et schémas d'exécution et de chantier détaillés nécessaires.**

**Le BET réalisera le VISA des plans d'exécution des entreprises, ainsi que le contrôle et la réception des travaux.**

Documents fournis par le BET :

- Le présent C.C.T.P. (Cahier des Clauses Techniques Particulières),
- Les plans de principe,
- Un bordereau cadre de prix : ce bordereau servira à l'entrepreneur pour établir son DPGF détaillé.

L'entrepreneur devra prendre connaissance de ces documents et présenter toute observation ou suggestion qui lui semblerait utile lors de la remise de son offre. Toute modification qu'il souhaiterait apporter au projet devra être soumise à l'approbation de la Maîtrise d'Œuvre et du Maître d'Ouvrage.

Les documents d'appel d'offres sont établis pour informer les entrepreneurs sur les travaux à effectuer, mais il convient de signaler que cette description n'a pas un caractère limitatif et que le soumissionnaire devra exécuter, sans exception ni réserve, tous les travaux de sa profession nécessaires et indispensables ou parfait achèvement des installations de son lot.

L'entrepreneur devra également prendre connaissance de l'ensemble des pièces d'appel d'offres administratives et techniques réalisées par l'équipe de Maîtrise d'Œuvre et les Bureaux de Contrôle notamment :

- Les plans architectes : vues en plans, coupes, façades, détails ...,
- Le CCAP et ses annexes,
- Le CCTC et ses annexes, particulièrement la partie limite de prestation,
- Les CCTP et plans techniques des lots ayant des interfaces avec le présent lot,
- La notice de sécurité,
- La notice et les plans SSI (Système de Sécurité Incendie),
- Le PGC,
- Les rapports du bureau de contrôle,
- La charte de production et de gestion des plans,
- Etc.

#### 1.2.2. PRINCIPE DE REMISE DES OFFRES

Dans le présent document les équipements sont, dans certains cas, décrits en faisant référence à des marques et types de matériel bien précis, afin d'assurer une parfaite définition des prestations attendues et de permettre une remise d'offre claire et la comparaison des offres.

Certaines marques sont également imposées pour correspondre aux exigences du Maître d'Ouvrage ou des Maîtres d'Œuvre.

Il est demandé aux entrepreneurs de répondre à cette offre de base et s'ils le souhaitent de faire séparément des propositions de variantes, accompagnées d'un état justificatif à intégrer au mémoire technique à joindre à l'offre de prix. Ils devront proposer alors des matériels de caractéristiques, de performances et d'esthétiques équivalentes, en restant dans l'esprit du projet.

Ces propositions de variantes devront être détaillées avec mention de toutes les marques et types de matériel ou exécution particulière ainsi que les incidences éventuelles sur les autres corps d'état.

Afin de permettre la comparaison et l'analyse des offres, les entreprises devront remettre une offre de prix suivant le bordereau cadre de prix remis à l'appel d'offre.

Les soumissionnaires devront remettre une offre de prix détaillés où apparaîtront les quantités et les prix unitaires.

Chaque offre sera considérée comme forfaitaire et comprendra la totalité des fournitures et de la main-d'œuvre nécessaires au parfait achèvement des installations.

L'entreprise devra exécuter comme étant prévu dans son prix, sans exception ni réserve, tous les travaux de sa profession nécessaires et indispensables pour l'achèvement complet de son marché, selon les règles de l'art, les normes, décrets et textes en vigueur, et permettant une parfaite utilisation des installations.

En tout état de cause, les installations définies devront être complètes, réglées et en ordre de fonctionnement sans exception ni réserve.

L'entrepreneur devra demander tous les renseignements qu'il jugerait utiles aux Architectes et aux Bureaux d'Etudes afin d'établir son offre sous forme de prix net forfaitaire toutes taxes comprises. En conséquence, il ne pourra jamais arguer que des erreurs ou omissions au dossier d'appel d'offres puissent le dispenser d'exécuter tous les travaux de son corps d'état ou faire l'objet d'un supplément de prix.

## **2. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES**

### **2.1. Cadre réglementaire**

L'exécution des travaux est soumise à tous documents techniques, normes et règlements en vigueur, et plus particulièrement :

- Cahier des Clauses Techniques, D.T.U. et documents connexes (Erratum, Annexes, Additifs, Mémentos, Règles de calculs) :
  - DTU 42.1 - Réfection des façades en service par revêtements d'imperméabilité polymères - Protection des façades en service par revêtement d'imperméabilité polymères.
  - DTU 59.1 - Travaux de peinture des bâtiments.
  - DTU 59.3 - Peinture de sols.
- L'ensemble des DTU 25 - Plâtrerie, relatif aux enduits, plafonds, cloisons et doublages constitués d'éléments d'ouvrages à base de plâtre ou assimilés.
- La peinture en bâtiment, prescriptions techniques éditées par l'Information du Bâtiment 100, Rue Cherche Midi - 75008 PARIS.
- Normes AFNOR et en particulier :
  - NF T 30.608 - 700 & 804 - Spécifications.
  - NF T 30.001 & 30.003 - Classification.
  - NF T 30.806 - Entretien.
  - NF sous classe T 30 - Méthode d'essai.
  - NF sous classe T 31 - Règlement et matière de charge.
  - NF sous classe T 32 - Huiles siccatives.
  - NF M 15.006 - White Spirit.
  - NF E 05.051 - Etat des surfaces : échantillons visiotactiles.
  - XP T30-608 (Octobre 2008). Peinture et vernis-Enduit de peinture pour travaux intérieurs et/ou extérieurs. Adaptation des enduits de peinture aux nouvelles normes européennes (Indice de classement T30-608).
  - X 08.003 - Couleurs et signaux de sécurité.
  - X 08.008 - Incendie.
  - X 08.100 - Teintes pour tuyauteries.

- Avis Techniques.
- Cahier du CSTB 695 - Essai de qualification des surfaces peintes.
- Règlement de l'Union Professionnelle des Peintres de France (UPPF).
- Règlement relatif aux installations classées.
- Modalités d'application contenues sur les fiches techniques établies pour chaque produit.
- Règles professionnelles.
- Recommandations techniques relatives à la protection des bois extérieurs par lasure, vernis et peinture.

## 2.2. Consistance des travaux

Les travaux de peinture comprendront :

- La reconnaissance des subjectiles.
- La fourniture des produits propres à l'exécution des travaux.
- La fourniture et l'outillage, du matériel d'exécution ainsi que les échelles et les échafaudages.
- La mise en peinture des surfaces de référence et des éprouvettes mobiles façonnées par les autres corps d'état en conformité avec les prescriptions du Chapitre IV du Cahier des Charges D.T.U. N° 59.1.
- L'application des produits suivant prescriptions du Cahier des Charges D.T.U. N° 59.1 et des documents particuliers du Marché.
- La qualité et l'aspect de finition, le degré de brillant, les coloris et rechampissages.
- Le nettoyage des salissures occasionnées par l'intervention du présent lot.
- L'emploi de produits de peinture de teintes vives et de couleurs fines.
- Les applications comportant dans une même pièce plus d'une couleur ou aspect de finition.
- L'emploi de produits spéciaux destinés à des fonctions spécifiques.
- Les ponçages à l'abrasif à l'eau et les ponçages spéciaux.
- La mise à la teinte sur chantier.
- Les nettoyages consécutifs aux travaux exécutés par les autres corps d'état.
- Les protections d'ouvrages d'autres corps d'état.
- Les raccords estimés nécessaires par le Maître d'œuvre, suite à l'intervention d'autres corps d'état, après l'achèvement des travaux de peinture.
- L'impression des feuillures à verres et de la face interne des parclofes bois, visant à s'opposer à la migration des huiles du mastic, si l'impression générale de la menuiserie est confiée au Peintre.
- L'enlèvement en fin de travaux des protections et emballages vers un centre de traitement approprié.

## 2.3. Référentiels des marques

Les marques citées ne seront données qu'à titre indicatif pour indiquer le niveau de prestation envisagé. Les matériaux ou matériels concernés pourront être remplacés par un élément techniquement et financièrement équivalent.



## 2.4. Coordination avec les autres corps d'état

L'entreprise générale au présent lot devra prendre connaissance des prestations des autres corps d'état, qu'il sera réputé connaître, notamment la nature et les caractéristiques des supports destinés à être peints, ainsi que celles des produits complémentaires, en particulier si certains subjectiles ont été revêtus en atelier d'un primaire ou ont reçu un prétraitement.

L'application des couches ultérieures devra être possible après élimination des souillures et éventuellement ponçage léger et raccords.

La mise en concordance avec la protection des feuillures à verres et la face interne des parcloses (DTU 39.4) devra être réalisée par le lot ayant à sa charge l'impression générale de la menuiserie.

L'entreprise générale au présent lot ou son sous-traitant se procurera auprès des différents corps d'état, en temps nécessaire pour permettre toute modification éventuelle, les caractéristiques des supports et formes qui seront mis à sa disposition pour l'exécution de ses ouvrages.

L'entreprise générale au présent lot sera tenue dans tous les cas de s'informer auprès du Maître d'œuvre, de la nature du support et de la forme ainsi que des sujétions que ces ouvrages sont susceptibles d'imposer au revêtement et de celles pouvant découler des conditions d'exploitation des locaux.

## 2.5. Condition préalable à l'intervention

### 2.5.1. RECEPTION DES SUPPORTS

L'entreprise générale au présent lot et son sous-traitant s'il y a vérifiera l'état des supports et fera toutes réserves utiles au Maître d'œuvre, si besoin est, avant d'entreprendre tout travail. En regard de ces constatations, il mentionnera, dans chaque cas, la nature des travaux supplémentaires nécessaires de sa spécialité.

L'entreprise générale au présent lot devra remettre au Maître d'œuvre la liste des incompatibilités éventuelles, les défauts constatés et les cas de non-conformité avec les documents du Marché. Le Maître d'œuvre, avant tout début d'exécution des travaux, décidera, après un examen contradictoire avec les corps d'état intéressés, de la mise en conformité éventuelle.

Les suppléments qui résulteraient de la non observation de ces prescriptions pour ses travaux seraient entièrement à ses frais.

### 2.5.2. CONDITIONS D'INTERVENTION

Les ouvrages de peinture, vernis, enduits et préparations assimilées ne seront exécutés que sur des subjectiles propres et dépoussiérés.

Le support ou la forme devra être exempt de tous dépôts, déchets, pellicules de plâtre, etc.

Le présent lot devra parfaire, si besoin est, ce nettoyage de telle sorte que l'adhérence de ses ouvrages sur les formes et supports soit correcte.

Il devra de toute façon préalablement à l'exécution de ses travaux, le balayage de la forme ou du support.

Les ouvrages ne seront jamais exécutés en atmosphère susceptible de donner lieu à des condensations, ni sur des subjectiles gelés ou surchauffés, ni non plus, de façon générale, dans des conditions activant anormalement le séchage (vent, soleil, etc..).

L'exécution devra s'effectuer dans les conditions suivantes :

- Température supérieure à +8°C.
- Hygrométrie inférieure à 65 % HR.

La peinture ne pourra s'effectuer que dans des locaux où aucun autre travail n'est effectué et dont l'atmosphère sera libre de poussières et sans courants d'air.

#### 2.5.3. TRAVAUX PREPARATOIRES

Le présent lot devra prévoir à l'intérieur de son forfait, toutes les sujétions d'aménagements d'échafaudages, de montage et de déplacements de ceux-ci, ainsi que le démontage et le repli du matériel en fin de chantier, pour l'exécution des travaux, y compris pour les travaux à plus de 4,00 m de hauteur entre le sol et le niveau des points de fixation au support.

#### 2.5.4. EPOUSSETAGE

Consistera à l'enlèvement des poussières.

Il sera obligatoirement réalisé avant toute exécution d'enduit ou de couche de peinture.

#### 2.5.5. DEROUILLAGE

Les fers, fontes et aciers seront soigneusement débarrassés de toutes traces de rouille, suivant le cas, à la brosse métallique, par grattage à sec, par martelage ou par tout autre procédé, ayant l'agrément du Maître d'œuvre.

Ce travail comprendra également le brossage à la brosse dure pour nettoyage final.

Indépendamment de ce travail, il sera exécuté, le cas échéant, un dégraissage partiel à l'essence de térébenthine.

Le présent lot devra les reprises de la couche antirouille (époxy/zinc) des ouvrages métalliques ayant reçu des chocs sur le chantier.

#### 2.5.6. BROSSAGE

Il sera exécuté, pour l'enlèvement des taches de mortier ou de plâtre sur les boiseries, un brossage à la brosse dure.

Au préalable et suivant le cas, il pourra être fait emploi, pour ce travail, de tout autre outil spécial approprié.

#### 2.5.7. EGREINAGE

Cette opération, exécutée sur enduit plâtre non lissé, consistera à débarrasser la surface à peindre de tous les grains ou petites aspérités au moyen de grattoirs triangulaires ou de tout autre outil spécial approprié.

Ce travail sera effectué parallèlement à un passage grossier au papier de verre qui fera disparaître, en outre, les traces de crayon ou les peluches.

#### 2.5.8. REBOUCHAGE

Les rebouchages seront destinés à dissimuler les petits défauts ou petites imperfections des surfaces à peindre. Ils seront toujours exécutés après application de la couche d'impression.

Le présent lot prendra également toutes les dispositions pour que les nœuds de bois n'apparaissent pas, après finition des travaux.

Le travail de rebouchage comprendra obligatoirement le calfeutrement des moulures, champlats, plinthes, etc., ainsi que l'enduisage de toutes les pièces et ferrures entaillées, paumelles, équerres, pattes d'entrée des serrures, etc. ; ces parties métalliques ayant reçu, au préalable, une couche primaire antirouille au lot Menuiseries ou au lot Métallerie.

#### 2.5.9. RATISSAGE

L'enduit de ratissage remplacera tout rebouchage et impression. Il devra donner, au bout de trois (3) jours au plus et, après ponçage à sec, une surface dure et lisse permettant une bonne adhérence des couches ultérieures de peinture.

#### 2.5.10. ENDUIT NON REPASSE

La surface de l'enduit devra être parfaitement lisse et unie.

### 2.6. Travaux en sécurité

L'entreprise générale au présent lot ou son sous-traitant devra :

- Prendre connaissance des travaux que les autres corps d'état auront à exécuter en même temps que lui afin de mettre en place les mesures de sécurités nécessaires permettant la réalisation des travaux en sécurité pour tous les intervenants présents.
- Tous les dispositifs de sécurité et protections diverses, il prendra à sa charge tous les dispositifs de protection de toute personne intervenant sur le chantier au droit de son intervention.
- Les échafaudages divers nécessaires à l'exécution des travaux de peinture dans tous les locaux et escaliers.

## 2.7. Mise à exécution des travaux – Etat du chantier

Les produits ne seront pas nocifs (Xn), toxiques (T/T+), dangereuses ou polluantes.

## 2.8. Transport et stockage des matériels et / ou matériaux

Les locaux nécessaires au dépôt des produits de peinture seront dus au présent lot.

Il devra aménager un emplacement pour entreposer d'une façon rationnelle et à l'abri, tous les matériaux, afin que leur qualité soit intacte au moment de leur mise en œuvre.

Il restera responsable de ses ouvrages pendant la période de stockage sur le chantier.

## 2.9. Finition B courante

- Sur support à base de liants hydrauliques, enduit plâtre, panneaux en plaques de plâtre cartonné :
  - Planéité générale verticale non modifiée, aspect lisse à la main.
  - Altérations accidentelles corrigées.
  - Quelques défauts d'épiderme et quelques-unes très légères traces d'outil d'application admises.
  - Rechampissages sans irrégularité.
  - Peu de défauts à la lampe rasante.
- Sur supports bois :
  - Planéité verticale non modifiée.
  - Pores du bois faiblement visibles.
  - Quelques défauts d'aspect et traces d'outils d'application admis.
- Sur supports bois traités en peinture :
  - Quelques défauts d'aspect et traces d'outils d'application admis.
  - Planéité verticale non modifiée et l'aspect final peut être légèrement rugueux.
- Sur subjectiles métalliques :
  - Quelques défauts d'aspect et traces d'outils d'application admis.
  - Pas de coulures admises.
  - Rechampissages sans irrégularité.

## **2.10. Garantie**

Pour l'appréciation de l'état des surfaces peintes à l'expiration du délai de garantie, se reporter, par nature de subjectile, au document "GARANTIES DANS LES TRAVAUX DE PEINTURAGE" (regroupant les fascicules GPEM/PV P 61 - P 62 et P 63) établi par le Groupe Permanent d'Etudes des Marchés de peinture, vernis et produits connexes (GPEM/PV).

### **3. DESCRIPTION DES OUVRAGES**

#### **3.1. Travaux de peinture extérieure sur béton ou enduit ciment**

Après le nettoyage de la façade :

- Egrenage, brossage,
- Application d'une peinture de façade acrylique en deux couches de type STYZOL ACRYL des Ets ZOLPAN à raison de deux couches minimum. Temps de séchage entre couches: 2H mais retardé par temps froid et humide.

#### **3.2. Travaux de peinture intérieure**

Réalisation de travaux de peinture sur supports voile béton ou maçonnerie enduite , comprenant :

- Travaux de nettoyage et egrenage du support : Les fonds doivent être sains, secs, cohérents et propres à l'application. Prévoir un brossage, lessivage pour éliminer toute trace de salissure,
  - Egrenage, brossage,
  - Application d'une peinture acrylique en deux couches de type STYZOL ACRYL des Ets ZOLPAN à raison de deux couches minimum. Temps de séchage entre couches: 2H mais retardé par temps froid et humide.
  - Peinture semi- épaisse. Aspect mat velouté
  - Classe D2,

Finition aspect A1 suivant DTU 59.1.

Teintes au choix du Maître d'œuvre.

##### **Localisation :**

- A l'intérieur des locaux du bâtiment Centrale d'énergie sur l'ensembles des parois béton et maçonnerie , sur toute la hauteur
- A l'intérieur des locaux du bâtiment Centrale d'énergie sur l'ensembles plafonds des locaux,
- A l'intérieur de tous les locaux du bâtiment poste HT/BT du BMC , sur l'ensemble des parois , murs en béton et maçonnerie , sur toute la hauteur ,
- Au plafond de l'ensemble des locaux du bâtiment poste HT/BT du BMC

### 3.3. Résine de Sol

Réalisation d'un revêtement de sol autolissant dissipatif, à base de résine époxydique de type Sikafloor® MultiDur ES-55 ESD ou équivalent.

Le système est conçu pour dissiper les charges électrostatiques (ESD) et protéger les équipements sensibles, dans les zones protégées contre les décharges électrostatiques (EPA).

#### \* Composition

- Première couche – Primaire
  - Sikafloor®-150 Plus
  - Sikafloor®-150
  - Sikafloor®-151
  - Sikafloor®-1590
- Mise à la terre
  - Sikafloor® Earthing Kit 1 point de mise à la terre par surface circulaire de 200-300 m². 2 minimum par pièce
- Couche de masse par :
  - Sikafloor®-2350 ESD chargé à 1:0,2 avec Sika® Quartz 0,1-0,3 mm
- Base chimique Résine époxydique
- Apparence Finition autolissante brillante
- Couleur au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant
- Épaisseur nominale 1,5 mm à 2 mm
- Réaction au Feu B<sub>fl</sub>-s1 (EN 13501-1)
- Comportement électrostatique Résistance à la terre  $R_G < 10^9 \Omega$
- Application : suivant NF DTU 54.1 et prescription du fabricant. L'applicateur devra être qualifié et agréé pour la réalisation de cette prestation

Réaliser une remontée 80 cm sur toutes les parois verticales avec **Sikagard®-Wallcoat N** ou équivalent

#### – Localisation :

- Sol de tous les locaux du bâtiment centrale groupes électrogène
- Sol de tous les locaux du bâtiment poste transformateur HTA/BT du BMC

### 3.4. Nettoyage

En fin de chantier et sur ordre du Maître d'œuvre, le présent lot procédera au nettoyage général, comprenant :

- Enlèvement des protections sur les ouvrages livrés finis : huisseries intérieures, menuiseries aluminium.
- Nettoyage de la face intérieure des menuiseries extérieures et de leurs vitrages.
- Nettoyage de tous les ouvrages intérieurs :
  - Menuiseries,
  - Sol , portes,
- Balayage de tous les locaux ayant fait l'objet de travaux de peinture.
- Raccords de peinture après le nettoyage.
- Dépoussiérage général, par aspirateur.